

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**VENDREDI 28 JUIN 2024**  
**PROCES VERBAL/ COMPTE RENDU**

**PRÉSENTS** : Emmanuelle BARLERIN, Dominique VIETTI, Michel COMPAGNAT, Colette MELON, Michaël DAUSSY, Nathalie OSSEDAT, Céline VALLAS, Antoine CHAMOURET, Solange PERRIER, Clément MOISSONNIER, Urielle GONARD, Cyril EPINAT

**ABSENTS EXCUSÉS** : Jean-Paul ROYER (pouvoir donné à Michel COMPAGNAT) Dominique SCIANDRONE (pouvoir donné à Antoine CHAMOURET)

**ABSENT** :

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Clément MOISSONNIER

Emmanuelle BARLERIN demande un vote pour recevoir Pascal PONCET en séance à huis clos. Il souhaite intervenir suite à sa démission. Le conseil accepte à l'unanimité.

Pascal PONCET donne lecture de la raison de sa démission et tient à ce que ce texte paraisse dans le procès-verbal afin d'en informer également la population.

*« Je tenais, via ce mot, à m'adresser à vous, élus municipaux, mais aussi aux St Jurauds en préalable à ce premier conseil municipal, sans moi.*

- *J'assume les conséquences des erreurs que j'ai commises en ce moment de juin 2024, certes dans la sphère privée, mais à mes yeux et malgré tout, peu compatibles avec mes missions à la tête de la commune.  
J'en ai d'ailleurs tiré de suite les conclusions en démissionnant de tous mes mandats*
- *J'assume également toutes les décisions que j'ai pu prendre, avec mes équipes successives, pendant 16 ans en tant que maire. Je suis certain de la pertinence des nombreuses réalisations et j'ai la faiblesse de croire qu'elles auront très favorablement et durablement impacté la commune.  
J'en profite pour adresser de très très grands remerciements à toutes celles et ceux qui furent à mes côtés au sein d'équipes solides, constituées pour les St Jurauds. Sans eux et leur dévouement, rien n'aurait été possible.*
- *J'assume tous les combats que j'aurai mené contre les projets que je pensais néfastes à notre territoire.*

*J'aurais préféré une autre sortie mais les choses sont ainsi et mon chemin va désormais prendre une autre direction.*

*Je fais entière confiance à Emmanuelle BARLERIN, 1 ère adjointe qui m'a précieusement accompagné pendant 16 années, pour l'intérim imposé par les circonstances jusqu'à la prochaine élection du maire et des adjoints.*

*La vingtaine de mois qui reste à ce mandat verra se terminer l'important chantier d'éclairage public du Monteillard, se réaliser les travaux de réparation de la piscine, le début de la construction de la nouvelle gendarmerie pour laquelle il aura fallu œuvrer pendant 15 ans, le début de la réhabilitation lourde du centre technique du département et, sur le terrain constituant une réserve communale bd de l'Astrée en cours de vente, le début de la construction d'une belle et indispensable pharmacie*

*Je remercie l'ensemble du personnel pour leur investissement, leur sérieux et leur professionnalisme.*

*Je remercie tous les nombreux soutiens que j'aurai sans relâche sollicités pour la réussite de nos projets, qu'ils soient locaux ou plus nationaux.*

*Je remercie enfin et évidemment les St Jurauds qui m'auront apporté leur confiance en 2008, en 2014 et en 2020. Qu'ils soient certains que, fort de cette confiance, je me serai pleinement investi au service de notre belle commune. »*

PASCAL PONCET

Emmanuelle BARLERIN remercie chaleureusement Pascal PONCET pour sa grande implication durant ses mandats et pour les réalisations qui ont ainsi pu voir le jour. Elle lui souhaite le meilleur pour l'avenir.

Le procès-verbal/compte rendu du conseil municipal du 31 mai 2024 est validé à l'unanimité.

## 1/ REPARATION PISCINE MUNICIPALE

Emmanuelle BARLERIN rappelle le projet de réhabilitation lourde de la piscine municipale.

Elle explique que l'assistant à maîtrise d'ouvrage MISSION H2O a procédé à l'analyse des offres des candidats qui ont répondu à l'avis d'appel public à la concurrence publié le 08 avril 2024 dans les journaux d'annonces légales et sur la plateforme dématérialisée des marchés publics AWS mise à disposition par le Conseil départemental de la Loire.

La date limite de réception était le 23 mai 2024 à 16h00.

Nathan POIRIER de la société MISSION H2O présente en visioconférence le rapport d'analyse des offres et rappelle notamment les modalités et critères d'attribution du marché à procédure adaptée qui ont été appliquées conformément au règlement de la consultation :

- **Valeur technique : 70 %**
- **Prix : 30 %**  
Déterminé en application de la formule :  $30 \times [(offre\ régulière\ moins\ disante) / (offre\ du\ candidat)]$

Ont répondu :

1. GRUET INGENIERIE mandataire d'un groupement de bureau d'études

Il présente une candidature recevable.

En application des modalités et critères d'attribution précités, les notes suivantes ont été attribuées :

	Note technique /70	Prix /30	Note finale /100	Classement
GRUET INGENIERIE	65	30	95	1

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- **RETIENT le groupement de maîtrise d'œuvre dont le mandataire est GRUET INGENIERIE comme maître d'œuvre du projet de réhabilitation lourde de la piscine municipale,**
- **CHARGE Emmanuelle BARLERIN faisant fonction de maire par intérim, de signer les documents afférents à cette décision**

## 2/CANTINE SCOLAIRE

Emmanuelle BARLERIN donne lecture à l'assemblée municipale de la convention proposée par le département de la Loire concernant la fourniture des repas par le Collège le Breuil à la commune de Saint-Just-en-Chevalet pour son école publique.

Les modalités de cette convention portent notamment sur le prix du repas, la participation aux frais de personnel, la durée, à savoir :

- Prix du repas 3,60 € révisable chaque 1<sup>er</sup> janvier
- Participation aux frais de personnel 1.40 € par repas avec possibilité d'actualisation de l'assemblée Départementale ;
- Le contrat prend effet à compter de la date de notification pour une durée d'une année scolaire, reconductible tacitement dans la limite de 4 ans ;

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE Emmanuelle BARLERIN, faisant fonction de maire par intérim, à signer la convention telle que proposée par le département de la Loire pour la fourniture des repas par le Collège le Breuil à la commune de Saint Just en Chevalet pour son école publique à compter de sa notification**

### 3/STAGE FOOT

Emmanuelle BARLERIN rappelle à l'assemblée municipale la demande de ROANNAIS FOOT d'organiser deux stages multi activités dont la pratique du football sur nos installations sportives du Verdille du 15 au 19 juillet 2024 et du 22 au 26 juillet 2024.

Elle propose de fixer la mise à disposition de l'ensemble des installations sportives du Verdillé à ROANNAIS FOOT à 300.00 € par stage

**Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE le montant de la participation demandée à ROANNAIS FOOT pour l'organisation de « stage football du Roannais » à Saint Just en Chevalet sur nos installations sportives du Verdillé soit 300.00 € par cession.**

### 4/PROJET PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUE/OMBRIERE

Antoine CHAMOURET fait le compte rendu de la rencontre entre le SIEL/ABF/COMMUNE qui a eu lieu le 11 juin dernier. Attendu que les services de l'ABF refusent les panneaux photovoltaïques sur le toit du gymnase, il a été convenu d'étudier la possibilité de créer une ombrière attenante à la salle de sport. Ce projet est en cours d'étude par le service architectural du SIEL et sera ensuite soumis à l'approbation des services de l'ABF. Une rencontre est prévue entre ces deux entités le 11 juillet prochain.

Le refus du projet initial par l'ABF est motivé par le fait qu'il n'y a aucun panneau photovoltaïque dans les environs du gymnase et que ceci créerait un précédent. La co-visibilité avec la Chapelle Notre Dame du Château, inscrite à l'inventaire des monuments historiques, est le motif de ce refus initial.

### 5/RAMASSAGE ORDURES MENAGERES

Michaël DAUSSY donne le compte rendu de la tournée, faite avec Maud LEJEUNE et le personnel de l'entreprise chargé de la collecte des ordures ménagères. Des points de collecte posant problème en raison de la marche à arrière à effectuer et qualifiés de risqués pour l'entreprise.

Un décret stipule que les conducteurs ne peuvent pas faire de marche arrière si celle-ci est plus importante que la longueur de leur camion.

Huit points posent un problème sur la commune. Pour sept d'entre eux une solution a été trouvée.

Le huitième point se situe tout en haut du chemin de Thomasson et concernent 5 ménages.

Ces personnes vont être informées par la CCPU de la solution envisagée. Il est prévu l'installation de 5 containers, fermant à clé, au niveau du délaissé de voirie situé à gauche en montant, au carrefour des deux chemins de Thomasson. Les habitants déposeront leurs ordures, dans lesquels ils déposeront leurs ordures.

### 6/PERSONNEL COMMUNAL

#### **Remplacement David SCIANDRONE**

Emmanuelle BARLERIN informe avoir reçu plusieurs candidatures pour pourvoir le poste actuellement occupé par David SCIANDRONE. Les personnes vont être convoquées pour des entretiens début juillet.

#### **Contrat service civique**

Elle informe par ailleurs que la commune va solliciter l'obtention d'un service civique qui sera affecté aux activités périscolaires et à certaines activités scolaires. L'élaboration du projet de contrat est à l'étude et sera soumis au vote du prochain conseil municipal.

#### **Contrat apprentissage**

Emmanuelle BARLERIN informe le conseil municipal que le contrat d'apprentissage signé avec Chloé GAUMOND dans le cadre de la préparation d'un CAP Accompagnement Educatif Petite Enfance (CAP AEPE) au Lycée du Puits de l'Aune à FEURS arrive à son terme et qu'il convient, compte tenu des effectifs de l'école publique de recruter une nouvelle personne en apprentissage.

Elle propose de recruter un nouvel apprenti pour la rentrée scolaire 2024-2025, effectuant sa formation au CFA AKTEAP/UFA Lycée du Puits de l'Aune à Feurs et sur les bases réglementaires du contrat d'apprentissage.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ✓ **AUTORISE** Emmanuelle BARLERIN, faisant fonction de maire par intérim, à recruter un nouvel apprenti pour la rentrée scolaire 2024-2025 et à signer les pièces afférentes au contrat d'apprentissage selon les modalités des contrats d'apprentissage en vigueur.

## 7/ELECTIONS LEGISLATIVES

Les plannings de tenue des bureaux de vote pour les élections législatives des 30 juin et 7 juillet prochains ont été établis.

## 8/DEMANDE DE SUBVENTION

Emmanuelle BARLERIN présente la demande de soutien financier faite par l'Association la Pépinière AMMELO pour l'organisation d'un forum d'activités les 14 et 15 septembre 2024.

Les membres du conseil, à l'unanimité, n'adhèrent pas à cette demande.

## 9/VENTE OBLETTE/COMMUNE

Emmanuelle BARLERIN explique qu'il y a lieu de compléter la délibération 2024-37 par la formule « avec faculté de délégation et substitution au profit de tout collaborateur de l'Office Notarial de NERVIEUX » en vue de la signature de la vente OBLETTE/COMMUNE en visio- conférence prévue le 5 juillet prochain.

Cette démarche ne sera pas nécessaire si la signature se fait en présentiel.

## QUESTIONS DIVERSES

### **FC DES BOIS NOIRS :**

Emmanuelle BARLERIN donne lecture du courrier du Football Club des Bois Noirs indiquant être à la recherche de dirigeants sous peine de voir le club mis en sommeil.

Une assemblée générale extraordinaire se tiendra le samedi 6 juillet à 10 heures à la salle des fêtes rue de Saint-Romain-D'Urfé

### **STATION VERTE :**

Emmanuelle BARLERIN communique la date du prochain Congrès National des Stations Vertes soit les 9 et 10 octobre 2024 à MONTFLANQUIN. Clément MOISSONNIER ne pouvant pas s'y rendre ce sera Antoine CHAMOURET qui représentera la commune.

### **SEMAINE FEDERALE :**

La semaine fédérale approchant Emmanuelle BARLERIN fait le point sur le nombre de bénévoles nécessaire à la bonne organisation de la cyclotouriste de passage à St Just en Chevalet le 24 juillet prochain.

A l'heure actuelle 35 personnes se sont manifestées dont 3 anglophones

Le 23 juillet 2024 les bénévoles aideront à la mise en place de la salle de sport (800 places assises), des barrières et barnums.

Le 24 juillet 2024 les besoins sont plus orientés sur le service et la restauration.

A ce jour 6000 participants sont recensés au départ de ROANNE.

Les communes points d'accueil se verront attribuer la somme de 1000.00 € qui pourrait être utilisés pour organiser un moment convivial en remerciement de l'aide des bénévoles.

Une cession de formation pour les bénévoles aura lieu le 04 juillet prochain à ROANNE.

### **INVITATIONS DIVERSES :**

Emmanuelle BARLERIN communique les dates auxquelles sont conviés les élus pour diverses manifestations :

- Inauguration commerce « Maman Poule » 5 juillet 2024 à 17 h 30 – Clément MOISSONNIER précise que tous les membres du conseil y sont invités
- Pot de fin d'année école publique 5 juillet à 18 heures
- Sport nature festival : 6 juillet 2024 10 h 00 -17 h00 Saint Maurice en Gourgois

- Céline VALLAS annonce le concert de la Chorale qui aura lieu le 5 juillet 2024 à 20 heures à la salle des fêtes rue de Thiers

**INFORMATION OPERATEUR ORANGE :**

Emmanuelle BARLERIN communique l'information d'ORANGE informant qu'il n'y aura plus de réseau cuivre sur la commune en janvier 2028.

Clément MOISSONNIER fait remarquer qu'une main courante faciliterait l'accès au Monument aux Morts.  
Antoine CHAMOURET répond que cette idée est pertinente.

Dominique VIETTI, présidente de l'Association « Les Trésors d'Urfé » qui organise la brocante et la foire numismatique invite le conseil municipal aux deux moments conviviaux du samedi 27 juillet à 18 heures et le dimanche 28 juillet à 12 heures.

Emmanuelle BARLERIN reprend la parole expliquant qu'il y a lieu de fixer la date du conseil municipal afin de voter le prochain maire et adjoints ; la lettre d'acceptation de la démission de Pascal PONCET par le Préfet est parvenue en mairie le 27 juin dernier.

Après concertation les membres présents conviennent du mercredi 3 juillet 2024 à 20 heures.

La séance est levée à 21 H 35